



Comité international
des Jeux de la
Francophonie



CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS CONTES ET CONTEURS

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Responsabilités du CNJF	3
3.	Caractéristiques générales de l'infrastructure	4
4.	Besoins techniques spécifiques	4
5.	Besoins pour le jury	4
6.	Besoins en ressources humaines	5
7.	Proposition de méthodologie et des rendus des livrables	6
8.	Rétroplanning	6
9.	Considérations finales	7

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Préambule

Ce cahier des charges recense les besoins en matériel, ressources humaines, technique et infrastructures. Une Réglementation générale et une Réglementation spécifique sont établies pour chaque concours.

2. Responsabilités du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- l'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- le transport local ;
- un centre des médias ;
- les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de Gala des lauréats et de clôture ;
- le service médical ;
- la sécurité ;
- les assurances sur le territoire ;
- la promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- l'accréditation ;
- la billetterie ;
- le protocole des Jeux.

Le CNJF doit mettre à disposition les infrastructures et le matériel technique qui répondent aux normes internationales. Le CNJF doit assurer les ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des sites et des concours culturels.

a. Manuel technique

Un manuel technique du concours Contes et conteurs sera publié deux (2) mois avant les Jeux ainsi que le programme par le Responsable du concours Contes et conteurs.

b. Scénographie, montage

Le CNJF est responsable de :

- La scénographie ;
- La mise en place des équipes ;
- L'organisation de l'Atelier Contes et conteurs

c. Catalogue

L'édition d'un catalogue sur toutes les disciplines artistiques sera réalisée à la fin des Jeux.

Ce catalogue doit être, en version numérique, illustré de visuels en haute définition. Il sera un outil de promotion et de référence pour les Jeux de la Francophonie et pour les artistes.

La même grille doit être appliquée par discipline pour les artistes dans un souci d'uniformisation et de clarté.

Ce catalogue comportera une introduction présentant le volet culturel des Jeux de la Francophonie dans l'Etat ou gouvernement hôte par les autorités de l'OIF/CIJF à Paris et celles de l'Etat ou gouvernement hôte. Il sera ensuite divisé en diverses sections, reprenant toutes les disciplines artistiques représentées dans l'Etat ou gouvernement hôte.

L'engagement d'un graphiste et d'un photographe est nécessaire pour l'édition de ce catalogue.

3. Caractéristiques générales de l'infrastructure

Salle de spectacle :

- Jauge 150 personnes ;
- Ouverture : 8m ;
- Profondeur : 6m ;
- Hauteur sous perche 6m ;
- Plateau équipe d'une perche.

4. Besoins techniques spécifiques

Éclairage :

- 10 projecteurs PC 1 KW ;
- 10 Projecteurs PC 500w ;
- Console lumière Sirius 24 ;
- Câblage suffisant ;
- Puissance électrique indépendante minimum : 63A + T+ N ;
- Groupe électrogène de secours en fonction, obligatoire.

Sonorisation :

- Matériel de diffusion adapté à la salle de qualité type : L-Acoustics ;
- Équipement retour musiciens type : Hear Monitor ;
- Console façade et retour type Yamaha CL5 ;
- Microphone Shure SM58-LCE ;
- Système d'interphone multipostes filaire et HF ;
- Kit de câblage nécessaire et suffisant ;
- Puissance électrique minimum : 32A tri + T + N.

Vidéo :

- 1 vidéo projecteur 10 000 lumens type : Barco ou Christie ;
- Système informatique adapté et performant. Matériel neuf.

Plateau :

- 8m d'ouverture minimum ;
- 6m de profondeur minimum ;
- Hauteur sous perche 6m minimum ;
- Plateau équipe d'une perche tous les 60cm toute la profondeur ;
- Système de perche informatisé ou contrebalancé obligatoire ;
- Pendrillonage à l'italienne ou à l'allemande ;
- Accès direct au plateau ;
- 2 loges accessibles faciles, à proximité de la scène ;
- Catering + boisson pour artiste dans la loge ;
- Circulation lointaine cor/jardin, obligatoire.

Micro-casque

5. Besoins pour le jury

La salle de réunion doit être équipée de :

- 1 grande table, 10 sièges ;
- 1 bureau avec 1 ordinateur + connexion internet ;
- 1 imprimante couleur avec papier ;
- Carnets de notes, papier, stylobilles, fiches d'évaluation ;

- Boissons, gobelets, poubelles ;
- Voitures.

6. Besoins en ressources humaines

Le CNJF doit embaucher tout le personnel nécessaire au bon déroulement du concours, tant sur le plan technique que sur celui de l'accueil.

Le CIJF préconise de respecter l'égalité femme/homme.

La Commission concours culturels se compose de :

- 1 Président ;
- 1 Vice-Président ;
- 1 Rapporteur ;
- Les membres en charge des concours culturels dont ceux du concours Contes et conteurs.

Ceux-ci doivent :

- coordonner, superviser les activités et la gestion du site choisi pour la discipline dont ils sont responsables et en informer par des rapports réguliers le Président de la commission afin d'assurer le bon suivi des décisions prises lors des réunions.
- Désigner le site choisi et faire un état des lieux choisis et de leurs infrastructures.

L'équipe technique opérationnelle pour le concours Contes et conteurs est composée d'un responsable ainsi que :

- 1 Chef de site ;
- 1 Responsable des Concours Contes et conteurs ;
- 1 Animateur ;
- 1 Secrétariat ;
- 1 Equipe d'accueil du public et animations annexes ;
- 1 Chargé de la Communication et 2 assistants ;
- 1 Chargé du catalogue ;
- 1 Photographe ;
- 1 Régisseur général ;
- 1 Régisseur de plateau ;
- 1 Régisseur son et lumière et 2 assistants ;
- Techniciens ;
- 3 Electriciens et 3 assistants ;
- 3 Manutentionnaires et 5 assistants ;
- 3 Menuisiers et 5 assistants ;
- 2 Equipes de nettoyage ;
- 1 Equipe de gardiennage ;
- 3 Secouristes ;
- 6 Bénévoles ;
- 2 Chauffeurs ;
- Entretien / nettoyage.

Etablir un tableau avec les coordonnées de chacun (numéro de téléphone et adresse emails).

Prévoir des téléphones mobiles (nombre à déterminer).

Prévoir une formation pour les bénévoles (contacts avec les écoles d'art et de communication).

7. Proposition de méthodologie et des rendus des livrables

a. Plans opérationnels

Mise en place :

- d'une commission culturelle chargée de contrôler le bon fonctionnement des activités liées aux concours Contes et conteurs.

Exigences :

- Concevoir un plan d'action réaliste ;
- Concevoir la programmation et le déroulement du concours Contes et conteurs ;
- Proposer des équipements techniques adéquats et de qualité ;
- Veiller à l'aménagement et à la dotation du site choisi en matériel ;
- Etablir une convention avec les responsables du lieu choisi ;
- Prévoir l'aménagement des espaces et /ou salles pour les jurys ;
- Dresser un état des besoins en bénévoles ;
- Elaborer un plan de formation des diverses équipes ;
- Répertorier les diverses équipes techniques pour les concours.

b. Informations à communiquer aux Etats et gouvernements

Ces informations devront figurer dans le manuel technique envoyé deux ((2) mois avant les Jeux :

- Lieu du concours et situation dans la ville hôte ;
- Fiche technique de l'espace retenu ;
- Documents formalités de douanes (si nécessaires) ;
- Listes de matériel proposé pour le concours ;
- Document valeur d'assurance à compléter par l'artiste ;
- Les manuels techniques du concours Contes et conteurs ;
- Rappel des dates et calendrier à respecter.

8. Rétroplanning

01. Agrément du site retenu et aménagement : - 28 mois ;
02. Réception des fiches techniques détaillées pour toutes les disciplines : - 28 mois ;
03. Liste définitive des membres de la commission : - 24 mois ;
04. Inventaire du matériel : -24 mois ;
05. Transmission du programme prévisionnel préliminaire : - 24 mois ;
06. Appels d'offres : - 20 mois ;
07. Formation des membres de la commission et du personnel : - 18 mois ;
08. Acquisition du matériel : - 6 mois ;
09. Transmission du programme définitif : - 6 mois ;
10. Visite finale du site par les représentants des Etats et gouvernements
11. membres participants : - 6 mois ;
12. Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois ;
13. Production du manuel technique : - 4 mois ;
14. Evaluation de la formation des membres : - 3 mois ;
15. Publication du manuel technique : -2 mois ;
16. Publication du programme définitif : - 2 mois ;
17. Réception des décors et éléments scéniques si besoin : - 10 jours ;
18. Démontage des décors et éléments scéniques : à la fin des Jeux ;
19. Catalogue des concours culturels : après les Jeux, version numérique.

9. Considérations finales

- Respecter le cahier des charges et la Réglementation générale des concours culturels et la réglementation spécifique du concours Contes et conteurs ;
- Assurer le succès du concours Contes et conteurs, en faire la promotion et une communication de qualité, afin que cela soit un événement majeur durant les Jeux et un tremplin pour les artistes.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org
www.jeux.francophonie.org

